

Collectif 124

Avenue des Mûres 23
1180 Bruxelles

Info@collectif124.org
www.collectif124.org



**INTER-ENVIRONNEMENT
BRUXELLES**

rue du Midi 165
1000 Bruxelles
tél. 02/223 01 01
fax. 02/223 12 96

Le RER à Uccle : un petit déjeuner sur les rails Dossier Presse

Le certificat d'urbanisme de la ligne 124 sera délivré à la fin du mois de juin. Il s'agit d'un certificat d'urbanisme pour la mise à 4 voies de la ligne 124 entre la rue des Bigarreux et la gare de Linkebeek.

Le RER passera donc par Uccle, une aubaine en terme de mobilité pour la commune mais aussi une série d'inquiétudes pour les personnes qui habitent à proximité des voies. Les riverains veulent voir passer le RER mais pas au prix fort. Ils demandent que les nuisances sonores et vibratoires actuelles et à venir soient au centre des mesures d'accompagnement du projet en question pour que la qualité de vie et la santé de ceux-ci soient respectées. Rassemblés en collectif, le Collectif 124, les riverains ucclois, soutenu par Inter-Environnement Bruxelles, vous invitent à vivre, le temps d'un déjeuner, le quotidien des voisins du rail et à faire entendre leurs demandes pour le rail de demain.

Oui au RER !

Le projet RER est un instrument d'avenir en terme de mobilité à l'échelle régionale et nationale. Ce projet est attendu dans de nombreuses villes et villages de Wallonie et de Flandre et en région Bruxelloise. Le RER permettra également de diminuer la pression automobile dans Bruxelles. Dans le « Journal du RER » publié par la SNCB en avril 2005, on peut lire l'intérêt environnementale et collectif énorme qui se cache derrière ce grand projet : « Matin et soir, la voiture asphyxie Bruxelles. Si rien ne change, cette situation risque encore de s'aggraver dans les prochaines années. Avec la mise en service progressive du RER (Réseau Express Régional), c'est l'offre de transport en commun qui sera améliorée à Bruxelles et dans un rayon de 30 km autour de la capitale. »

Nous soutenons donc le projet et le rail en général parce qu'ils constituent un mode de transport moins polluant et un transfert modal de la voiture au train et à d'autres moyens de transports plus propres (intermodalité).

Inter-Environnement Bruxelles et le Collectif 124 disent oui au RER...

... Mais pas à n'importe quel prix !

Les riverains ucclois verront passer le RER au bout de leur jardin. Conscient de l'intérêt environnementale et collectif de ce projet ferroviaire, le Collectif 124 soutient le RER mais

pas à n'importe quel prix. En effet, de façon générale, le projet RER ne doit pas se faire contre les riverains autant à Bruxelles qu'à sa périphérie. Inter-Environnement Bruxelles et le Collectif 124 demandent aux autorités que le projet RER s'accompagne de mesures pour garantir aux riverains des conditions de vie acceptables et aussi un environnement sonore sain. Il s'agit donc ici de mettre en place des mesures d'accompagnement pour diminuer les nuisances sonores et vibratoires au maximum.

Il est bien question de santé ! En effet, le bruit lié aux passages des trains est déjà important. Nous demandons que les travaux d'infrastructures qui suivront la procédure actuelle pourront permettre de mettre en œuvre des moyens techniques pour assainir la situation actuelle mais aussi pour faire que le RER passe dans le respect de la qualité de vie de ses voisins.

Inter-Environnement Bruxelles et le Collectif 124 demandent également que les autorités se penchent sur des moyens légaux permettant de clarifier la situation et de fixer des normes qui respectent les riverains (normes de l'Organisation Mondiale de la Santé).

À l'approche de la délivrance du certificat d'urbanisme de la ligne 124 par la Région, un double appel est donc lancé aux autorités :

- 1) Nous demandons au gouvernement de donner à la SNCB les moyens de construire un RER efficace en terme de transfert modal et de mobilité et respectueux des riverains. Les travaux d'infrastructure (qualité du revêtement, murs anti-bruit, etc.) ainsi que l'exploitation des lignes (vitesse des trains, trains de marchandises, etc.) doivent donc être pensés dans l'objectif de ramener les nuisances sonores à des taux acceptables que sont ceux fixés par l'OMS
- 2) Nous demandons également aux autorités de penser un cadre légal pour poser des normes et moyens coercitifs respectueux de la santé des riverains du train.

En ce qui concerne le futur certificat d'urbanisme, le Collectif 124 et Inter-Environnement Bruxelles font remarquer que la Convention Environnementale conclue entre la SNCB et la Région Bruxelles Capitale relative aux bruit et vibrations du chemin de fer (janvier 2001) vise à long terme les norme OMS. Cette vision à long terme est loin d'être respectée par le projet déposé par la SNCB aujourd'hui à Uccle. En conséquence, le Collectif 124 et Inter-Environnement Bruxelles demandent que le certificat d'urbanisme pour la commune de Uccle soit rédigé en tenant compte des solutions nécessaires à l'assainissement des nuisances sonores et vibratoires actuelles et à venir. De plus, nous demandons que la convention environnementale impose les normes de santé prescrites par l'OMS. Nous demandons également qu'à terme, cette convention soit avalisée par un arrêté couvrant les 3 régions et applicable à tous les opérateurs tant publics que privés.

Inter-Environnement Bruxelles : Emilie Marque – 02/548.39.37

Collectif 124 : Michel Denys – 0475/87.07.48